



COMMISSARIAT DU RALLYE ROTHMANS 1000 PISTES - CANJUERS

Avenue de Draguignan - F 83720 TRANS-EN-PROVENCE Tél. (94) 70 83 76 Poste 1.000

ANNEXE AU RAPPORT DE CLOTURE DU VI° RALLYE ROTHMANS-1000 PISTES DE CANJUERS (11-12 JUILLET 1981).

Délibérations du Collège des Commissaires Sportifs (Président : M. Claude ROURE).

SAMEDI 11 JUILLET 1981 à 10h57 :

Présents : MM. ROURE, président, GAZIELLO, MICHEL, PERICAUD, SERRES et la Direction de course (MM. GIRAUD, JUS).

- 1) Le Collège entérine l'additif n° 1 concernant l'implantation de C.H. à chaque tour et demande à la direction de course de mieux la préciser aux concurrents.
- 2) Le Collège demande à la direction de course de définir l'heure d'affichage des classements de la première étape et l'horaire des départs de la deuxième étape.

SAMEDI 11 JUILLET 1981 à 13h10 :

Il est approuvé la liste des partants proposée par la direction de course : 102 partants + 2 en Groupe Experimental.

Engagés non partants : Nos. 5 - 21 - 26 - 27 - 35 - 37 - 46 - 70 - 94 - 105 - 112 et 200.

SAMEDI 11 JUILLET 1981 A 13H45 (Réunion extraordinaire) :

La direction de course demande que les voitures Nos. 5 - 21 - 26 - et 200 soient vérifiées malgré l'heure tardive. La direction explique ainsi sa demande :

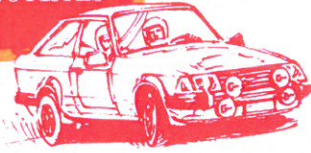
- Les pilotes des ces voitures étaient à l'heure ;
- Les mécaniciens véhiculant les voitures avaient téléphoné pour signaler leur retard ;
- Cela ne retarde en rien l'heure de départ de la 1ère étape.

Le Collège décide, à la majorité, d'autoriser cette dérogation.

SAMEDI 11 JUILLET 1981 A 23H50.

Présents : MM. ROURE, FEUGIER, TOCHE, PERICAUD, SERRES, MICHEL, GAZIELLO.

Des omissions semblant s'être glissées dans le décompte des pénalisations routières du premier tour, le Collège demande à la direction de course de faire procéder à une vérification auprès du service "classement". Les pénalisations routières officielles seront communiquées aux concurrents dès que possible.



COMMISSARIAT DU RALLYE ROTHMANS 1000 PISTES - CANJUEURS

Avenue de Draguignan - F 83720 TRANS-EN-PROVENCE Tél. (94) 70 83 76 Poste 1.000

DIMANCHE 12 JUILLET 1981 A 9H45 :

Présents : MM. ROURE, TOCHE, FEUGIER, SERRES, GAZIELLO, MICHEL, PERICAUD.

Après notre demande de la dernière réunion, le service "classements" nous soumet la liste des nouvelles pénalisations routières qui sont adoptées et définies comme suit :

N° 17 : 1' - N°19 : 1' - N° 34: 1' - N°50: 1' - N°58: 1' - N°62: 1' -
N° 69 : 1' - N°76 : 1' - N° 77: 1' - N°97: 1' - N°111: 1' -
N°202 : 1' - N°55 : 2' - N°103: 2' - N°74: 3' - N°114: 3' -
N° 33 : 5' - N°59 : 7' - N°61 : 7' - N°53: 18' (En 3 CH)-
N°79 : 18' (A un C.H. - Hors-course).

Un nouveau classement sera diffusé aux concurrents à la fin de la 1ère boucle du dimanche.

DIMANCHE 12 JUILLET 1981 A 19h04 :

Présents : MM. ROURE, MICHEL, GAZIELLO, SERRES, TOCHE, PERICAUD,
MM. les directeurs d'épreuves, direction de course.

A 19h, aucune réclamation n'ayant été posée, le Collège des Commissaires sportifs déclare "Officiel Définitif" le classement affiché à 18h pour le rallye international et à 18h30 pour la Coupe Esso-Peugeot 104 (Epreuve nationale).